



**DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES**

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION ENTRE MME SARAH
CROSSE ET LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE VINCENNES POUR
L'ORGANISATION D'ATELIERS DE MUSIQUE
AU CONSERVATOIRE, A DESTINATION
D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025**

**DÉCISION N° DM-CCAS-25-018
EN DATE DU 28 JUILLET 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de Madame Sarah CROSSE, domiciliée au 58 avenue Danton 94120 Fontenay-sous-Bois, d'organiser, préparer et animer des ateliers musicaux, au sein du Conservatoire de la Ville, à destination d'enfants en situation de handicap, au rythme d'un atelier par semaine, du 1^{er} septembre au 19 décembre 2025 (hors vacances scolaires et jours fériés), pour un montant de 140 € TTC (cent quarante euros) par atelier ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Madame Sarah CROSSE, domiciliée au 58 avenue Danton 94120 Fontenay-sous-Bois, pour l'organisation, la préparation et l'animation d'ateliers musicaux, au sein du Conservatoire de la Ville, à destination d'enfants en situation de handicap, au rythme d'un atelier par semaine, du 1^{er} septembre au 19 décembre 2025 (hors vacances scolaires et jours fériés), pour un montant de 140 € TTC (cent quarante euros) par atelier.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20250728-lmc1H13369H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/07/2025
Date de Publication : 28/07/2025